



**Actes**

**Conférence européenne**  
**Développement économique**  
**intégré des territoires**  
**transfrontaliers**

# ACTES DE LA CONFERENCE

## Développement économique intégré des territoires transfrontaliers

### Du 15 AVRIL 2014

---

#### INTRODUCTION

---

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) a organisé une conférence européenne sur le développement économique intégré des territoires transfrontaliers le 15 avril 2014 à la Caisse des Dépôts. Réunissant plus de 150 personnes, elle a permis de lancer un projet d'un an et demi visant à produire des outils pour faciliter le développement économique transfrontalier (notamment un diagnostic territorial et deux vadémécums pour la dynamisation des partenariats et des projets de développement économique aux frontières françaises). Ce projet est financé dans le cadre du programme national d'assistance technique Europ'Act<sup>1</sup>.

En ouverture, **Marc Desjardins**, Directeur de l'animation du réseau à la Direction du développement territorial et du réseau de la Caisse des Dépôts, a rappelé qu'il s'agissait d'une question cruciale pour les territoires transfrontaliers et a salué la structuration institutionnelle de la coopération aux frontières avec la multiplication des GECT. Bien que « le transfrontalier ne soit pas l'approche naturelle de la Caisse des Dépôts, les directions régionales sont très impliquées dans les travaux des GECT ». Grâce à son action ancrée dans le service aux collectivités, Monsieur Desjardins a souligné la volonté de la Caisse des Dépôts de répondre aux besoins des territoires, notamment sur ses trois axes de travail : la compétitivité et l'attractivité des territoires, la cohésion sociale, ainsi que la transition énergétique et écologique.

#### PREMIERE SESSION : Défis et potentiel du développement économique transfrontalier

---

**Stéphanie Fuchs**, Chef du service de l'action internationale et transfrontalière au Conseil général du Haut-Rhin, a évoqué la situation de ce département en partie couvert par la métropole trinationale de Bâle. Souffrant d'un déséquilibre économique (taux de chômage, tissu industriel délocalisable) et fiscal (charges sociales) important vis-à-vis de la Suisse du Nord-Ouest et du pays de Bade côté allemand, le Haut-Rhin peine à intégrer la dynamique bâloise. Les frontaliers français sont concurrencés par les Allemands et les travailleurs internationaux sur les emplois à haute valeur ajoutée du fait de niveaux de formation insuffisants. Plusieurs pistes de rééquilibrage sont néanmoins à l'étude pour favoriser l'investissement sur le versant français, notamment la création d'une zone d'activités à statut économique et social européen et la gestion de la transition énergétique transfrontalière.

Concernant le territoire du Nord Lorrain frontalier du Luxembourg, **Aurélien Biscuit**, Directeur de l'Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord, a mis l'accent sur l'influence du Grand-Duché à l'échelle de la Grande Région. « Ces dernières 20 années, le Luxembourg a créé 25% des nouveaux emplois de la Grande Région. En termes comparatifs, ce serait comme si le Luxembourg avait créé un quart des nouveaux emplois de l'Ile-de-France ». Il a souligné le paradoxe de cette frontière, très poreuse sur le plan démographique (avec une attraction de la population de ces territoires français, allemands et belges frontaliers envers le Grand-Duché), mais dont la porosité est beaucoup plus faible pour l'activité économique (la création d'emploi étant déficitaire sur ces mêmes zones frontalières). Ce déséquilibre, qui devrait

---

<sup>1</sup> Europ'Act, est l'outil au service de la mise en œuvre et du pilotage stratégique de la politique de cohésion en France pour la période 2007-2013, placé sous l'autorité de gestion de la DATAR, maintenant CGET.

selon les prévisions statistiques se renforcer dans les années à venir, appelle une gouvernance renforcée de la Grande Région.

**Florian Néméti**, Directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, a offert le point de vue des entreprises du canton suisse de Neuchâtel. Il a souligné que les échanges commerciaux franco-suisse constituaient « une relation à géométrie variable, un verre à moitié vide et à moitié plein », car « malgré un contexte a priori très favorable entre la Franche-Comté et le canton de Neuchâtel (proximité identitaire, paysages économiques similaires, complémentarités), le potentiel est insuffisamment exploité ». Il a constaté la faiblesse des partenariats stratégiques et du transfert technologique en transfrontalier, et a regretté que la succession des PME et la reprise du savoir-faire local soit de plus en plus l'affaire d'acteurs économiques internationaux. Pour y remédier, Monsieur Néméti plaide pour « une prise de conscience des enjeux communs, une meilleure connaissance réciproque et l'émergence de leaders ».

### Interventions de la salle

**Jean-Luc Johaneck**, Président du Comité de défense des travailleurs frontaliers (CDTF) du Haut-Rhin, a souligné la nécessité pour le versant français de développer des outils permettant aux travailleurs de mieux s'insérer dans le marché de l'emploi transfrontalier, par exemple un meilleur ciblage par Pôle Emploi des chercheurs d'emploi maîtrisant l'allemand.

**Rachid Belkacem**, maître de conférence en Economie à l'IUT de Longwy, a rappelé que le Luxembourg et la Suisse ne font pas uniquement appel à des travailleurs, mais également à des compétences et des formations pour lesquelles ces Etats n'assument aucun coût. Il a également souligné que tout l'enjeu pour les régions frontalières du Luxembourg et de la Suisse est de développer des activités économiques à la fois compatibles avec l'autre versant et non délocalisables.

**Bertrand Wert**, de la DG Entreprises et Industrie (Commission européenne), a précisé que les portraits de territoire présentés ne reflètent heureusement pas la réalité de tous les territoires transfrontaliers, en citant l'exemple de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, et a demandé des précisions sur les incidences de la votation suisse du mois de février sur l'immigration.

- ⇒ **Florian Néméti** a insisté sur la nécessité d'une « application pragmatique » de la décision : « les cantons frontaliers feront tout pour garder une maîtrise des contingents en lien avec les besoins locaux ».

## DEUXIEME SESSION : Pratiques de la coopération économique

---

**Olivier Ceccotti**, manager des projets transfrontaliers à la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, a présenté les trois piliers de l'action transfrontalière de la CCI sur la frontière franco-belge. « Un côté tout d'abord opérationnel » avec le Centre transfrontalier des entreprises (CTE), réseau partenarial franco-wallon-flamand d'accompagnement des PME-PMI souhaitant se développer de part et d'autre de la frontière, qui repose sur un accompagnement individuel et une animation collective. « Un aspect plutôt réflexion et lobbying » avec le GEIE Euro 3, un think tank désireux « de donner une dimension transfrontalière aux actions économiques existant sur l'un des versants ». L'une de ses premières réussites est la transposition du dispositif flamand BRYO, destiné à développer l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes et susciter la création d'entreprises innovantes. Actuellement, le think tank travaille sur le projet Troisième Révolution Industrielle de la région Nord-Pas de Calais, ainsi que sur le projet Canal Seine-Europe. « Enfin, une coopération avec le monde politique », en l'occurrence avec l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, sur un ensemble de projets développés sur le périmètre du GECT. A noter également la fusion d'ici 2015 des CCI de la région Nord-Pas de Calais en une seule chambre, la CCI Nord de France, pour une approche commune sur l'ensemble de la frontière.

**Pour plus d'informations :** <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/projets/projects/project/show/centre-transfrontalier-des-entreprises/>

**Peio Olhagaray**, directeur du développement économique à la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque, était excusé dû à un empêchement de dernière minute. Jonathan Boudry, chargé de mission à la MOT, a néanmoins brièvement présenté la CCI transfrontalière Bihartean, Groupement Européen d'Intérêt Economique créé par la CCI Bayonne Pays Basque et la Cámara de Comercio de Gipuzkoa. Elle mène une action tout d'abord centrée sur l'accompagnement à l'innovation (sous toutes ses formes) dans les PME et l'animation du partenariat interterritorial, notamment en matière d'interclustering. Ce renforcement de la coopération transfrontalière interentreprises doit dans un second temps dynamiser ces PME pour leur permettre d'accéder aux marchés extérieurs. Très prochainement, les CCI de l'Eurorégion intégreront également Bihartean, qui deviendra un interlocuteur de référence sur le développement économique transfrontalier au niveau régional.

**Pour plus d'informations :** <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/projets/projects/project/show/chambre-de-commerce-et-industrie-transfrontaliere-bihartean/>

**Brice Fusaro**, secrétaire général du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève, a illustré la dynamique de l'agglomération franco-valdo-genevoise par deux instruments au service du développement économique du territoire. La cellule transfrontalière de développement économique, fondée par le Canton de Genève, le Conseil régional du District de Nyon et l'ARC Syndicat Mixte, en articulation avec les acteurs privés, a pour missions de favoriser les synergies entre entreprises de la région, ainsi que d'assister les entreprises exogènes souhaitant s'implanter sur le territoire dans une logique de bilocalisation. La démarche de bilocalisation permet aux entreprises françaises et suisses de créer une filiale ou une succursale dans le pays voisin et de bénéficier de ses avantages fiscaux, commerciaux ou fonciers, et constitue de ce fait un outil mis en valeur pour rééquilibrer la répartition des activités économiques sur l'agglomération transfrontalière. Enfin, l'Eco-cité française du Grand Genève s'articule autour de plusieurs axes de développement durable et vise à accompagner les investissements structurants sur le territoire (tramways, pôles multimodaux, hôpital...).

**Pour plus d'informations :** <http://www.arcdugenevois.fr/domaines-d-interventions/economie>

### Interventions de la salle

**Pierre Pougnaud**, conseiller technique au Ministère des Affaires étrangères, a requis plus d'informations sur le projet flamand BRYO.

- ≡ **Olivier Ceccotti** a précisé que le dispositif né en 2008 s'adresse aux personnes de moins de 36 ans désireuses d'entreprendre. Sur un programme de deux ans, des groupes d'une quarantaine d'apprenants sont constitués et se réunissent une fois par mois avec des chefs d'entreprise qui les accompagnent à la création de leur propre entreprise. Il s'agit d'un projet particulièrement efficace, plus de la moitié des entreprises innovantes créées en Flandre depuis l'introduction du dispositif étant issues de BRYO.

**Michel Casteigts**, professeur associé à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), a regretté que la coopération avec le Gipuzkoa et la zone côtière atlantique (15 km de frontières communes avec la France) soit privilégiée à celle avec la Navarre (150 km de frontières). La préférence de Saint Sébastien plutôt que de Pampelune est selon lui un choix politique qui crée une nouvelle frontière.

**Jean-François Vereecke**, de l'Agence d'urbanisme Flandre-Dunkerque, s'est interrogé sur les implications de la fusion des CCI du Nord-Pas de Calais en matière de périmètre de coopération et d'ouverture sur la côte.

- ≡ **Olivier Ceccotti** a indiqué que la CCI Côte d'Opale n'était pas leader en transfrontalier, mais qu'une évolution est à constater depuis la création du GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale. La CCI Grand Lille accompagne déjà les entreprises sur la coopération portuaire avec Anvers. La fusion des CCI va dans tous les cas permettre d'harmoniser ces actions et d'entraîner une approche commune sur toute la frontière franco-belge.

**Stéphanie Fuchs** a demandé plus de précisions sur les conséquences de la bilocalisation en droit du travail.

- ≡ **Brice Fusaro** a souligné qu'il n'y avait pas d'encadrement législatif, mais des expériences de terrain, avec de nombreux experts juridiques et financiers traitant de ce mécanisme depuis des années.

**Thierry Brunet**, collaborateur du cabinet de la Présidence du Conseil régional de Franche-Comté, a manifesté ses doutes quant à la position des entreprises de la frontière franco-belge sur la question de l'apprentissage transfrontalier. Il s'est appuyé pour cela sur l'expérience des entrepreneurs francs-comtois, qui craignent le départ des jeunes à la fin de la formation.

- ≡ **Olivier Ceccotti** a fait état d'une forte demande des entreprises, sur tous les niveaux de formation, car tout l'intérêt consiste à avoir accès à des compétences difficiles à trouver sur le versant français, telles que la maîtrise du néerlandais. Il en est de même du côté belge, où les entreprises sont très intéressées par les formations françaises inexistantes en Belgique. L'action développée à ce sujet par la CCI Grand Lille s'inspire d'une initiative déjà développée sur l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

**Chloé Segura**, chargée de projets Europe et transfrontaliers à la Communauté d'agglomération Sud Pays Basque, a souhaité mettre en valeur l'action des collectivités au côté des CCI en matière de développement économique transfrontalier. L'Agglomération Sud Pays Basque est ainsi active sur la filière nautique, la valorisation des produits locaux et des circuits courts, ainsi que sur l'innovation.

## TROISIEME SESSION : Eclairages européens

---

**Giulia Ajmone Marsan**, économiste à la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE, n'a pu être présente en raison d'un empêchement de dernière minute. Jean Peyrony, Directeur général de la MOT, a brièvement présenté ses travaux, et notamment l'étude *Regions and innovation: collaborating across borders*. Partant d'une approche pragmatique, l'étude pose la question suivante : pourquoi, quand et comment est-il envisageable pour les régions de mettre en place des politiques transfrontalières d'innovation ? A travers l'analyse de six régions de coopération en Europe, l'OCDE s'est ainsi concentrée sur l'identification des conditions favorables pour l'émergence de zones fonctionnelles de coopération (complémentarités économiques, accessibilité géographique, contexte institutionnel, proximité socio-culturelle...) et la mise en avant d'outils de gouvernance pour faciliter l'émergence de politiques transfrontalières d'innovation (implication du secteur privé, mise en commun des priorités et des efforts de recherche, financements de long terme...).

Economiste pour le Centre of Cross-Border Studies (CCBS, Irlande du Nord), **Maureen O'Reilly** a évoqué la coopération entre entreprises de la République d'Irlande et d'Irlande du Nord sur la zone frontalière. La création d'une zone de développement transfrontalière (Border Development Zone) constitue une priorité, d'où le lancement de cinq études commanditées par le CCBS et cofinancées par le programme INTERREG IVA sur la stratégie et structure générales de la zone, le potentiel des PME à l'exportation, le tourisme et les loisirs, l'industrie agro-alimentaire, ainsi que les énergies renouvelables. Madame O'Reilly s'est plus particulièrement concentrée sur la question de l'export : les entreprises des deux versants tendent à développer des relations commerciales transfrontalières afin de renforcer leur capacité à l'export, un facteur crucial pour les entreprises nord-irlandaises du fait de la taille limitée de leur marché domestique. Une liste de dix pistes d'action pour soutenir la coopération économique transfrontalière a été présentée, mettant en avant l'importance de la capitalisation des expériences et de la mise en œuvre d'un programme de développement commercial commun aux deux territoires.

## QUATRIEME SESSION : L'action publique dans le développement économique transfrontalier

---

**Bertrand Wert** a abordé la question du développement économique transfrontalier par l'entrée des politiques publiques d'innovation soutenue par la DG Entreprises et Industrie de la Commission européenne. La stratégie Europe 2020 prône un engagement fort envers

l'innovation pour soutenir l'emploi et la compétitivité, notamment via « une approche plus audacieuse associant l'offre et la demande ». Monsieur Wert a souligné que « les politiques publiques d'innovation utilisent traditionnellement davantage les instruments de l'offre que ceux de la demande », conduisant le plus souvent à une méconnaissance des besoins des territoires et au développement de solutions sans débouchés commerciaux. Or, « l'innovation, c'est lorsqu'une solution trouve un marché ». Les territoires doivent donc se saisir de la question de la demande en la stimulant, et les collectivités (qui réalisent déjà 70% de l'investissement public) devenir des groupes d'acheteurs publics d'innovation de premier rang. Dans cette démarche, les collectivités des territoires transfrontaliers peuvent s'appuyer sur les programmes Horizon2020 et les fonds structurels.

**Bernard Soulage**, vice-président délégué à l'Europe et aux relations internationales de la Région Rhône-Alpes, rappelle la nouvelle « concentration thématique » des programmes européens pour la période 2014-2020 (60% des fonds tournés vers l'innovation et le développement économique). Il souligne le fait que les critères « territoriaux » ne doivent pas être oubliés dans l'élaboration des stratégies de développement économique transfrontalier, citant l'exemple de la Région Rhône-Alpes qui se situe à cheval sur deux espaces frontaliers très différents : l'espace franco-valdo-genevois (programme France-Suisse) très intégré au niveau urbain, et l'espace franco-italien montagneux (programme ALCOTRA), offrant de ce fait des opportunités de développement économique transfrontalier distinctes (économie agricole, tourisme de montagne...). Il a également insisté sur « la nécessité de simplifier la mécanique », faisant référence aux financements européens (fonds FEDER...) qui apportent un soutien essentiel aux initiatives locales. Il a par ailleurs regretté que le « problème de gouvernance de la coopération transfrontalière » n'ait pas été résolu avec la création des GECT, qui ne constituent pas des stratégies de territoire.

**Anne Funk**, chef du bureau Initiatives d'Europe et questions franco-allemandes du Ministère des finances et des affaires européennes du Land de Sarre, a évoqué les grands axes de la stratégie « France » pour la Sarre. Celle-ci vise à valoriser la « compétence française » du Land frontalier, renforcer les interactions déjà fortes avec la Lorraine voisine et profiter de la position d'interface entre les deux économies majeures de l'Union européenne. La stratégie interne et externe propose un ensemble de mesures dans les domaines de la langue, l'administration, l'économie et les compétences interculturelles, et ambitionne une meilleure exploitation des infrastructures pour l'implantation future d'institutions et entreprises françaises, franco-allemandes et européennes. Définis en janvier 2014 par le Conseil des ministres, ces grands axes doivent conduire à une concertation sur l'orientation stratégique et la mise en œuvre et aboutir à l'élaboration d'un plan directeur.

**Jean-Michel Zabiegala**, de la Direction régionale Nord-Pas de Calais de la Caisse des Dépôts, a rappelé que le développement des entreprises constitue la cinquième priorité d'action de la Caisse des Dépôts et a identifié trois questionnements relatifs au développement économique transfrontalier : Comment le favoriser dans un contexte d'économie mondialisée et d'affranchissement des frontières par Internet ? Quelle gouvernance du territoire transfrontalier pour le valoriser ? Quels freins à l'intégration des territoires ? Il a par ailleurs mis en avant les projets transfrontaliers portés par la Caisse des Dépôts dans la région Nord-Pas de Calais : un centre européen des textiles innovants entre Roubaix et Tourcoing, des plateformes d'innovation et des pôles de compétitivité.

**Christian Dubarry**, responsable du Pôle Europe de la Direction du développement et de l'international de Bpifrance, a complété les propos de Monsieur Zabiegala en énonçant les missions de Bpifrance : l'accompagnement des PME, le soutien à l'innovation et la promotion de l'esprit d'entreprise. Bpifrance ne mène pas d'actions spécifiques en transfrontalier, mais soutient tout de même quelques initiatives à portée transfrontalière : l'investissement dans des fonds destinés aux entreprises à vocation transfrontalière (Eurefi, mais également à Louvain et en Italie), un projet de fonds de garantie permettant à Bpifrance de soutenir une filiale étrangère d'une entreprise française en besoin de financement, une plateforme online nommée Euroquity de mise en relation d'entreprises et d'investisseurs dans une optique transfrontalière (en partenariat avec la banque d'Etat allemande KfW), des projets de financement public ERA-Nets notamment dans le secteur textile, ainsi que des pôles de compétitivité. Monsieur Dubarry a ajouté que ces projets sont « le signe de l'impact de la proximité géographique sur la coopération commerciale ».

## Interventions de la salle

**Pierre Pougnaud** a demandé si les programmes de *living labs* auraient un avenir en transfrontalier.

- ≡ **Bertrand Wert** a indiqué qu'il s'agit d'un outil parmi d'autres, mais que rien n'empêche une collectivité d'en mettre en œuvre afin de tester une politique publique.

**Aurélien Biscuit** a reconnu le fait que la Sarre coopère depuis longtemps en transfrontalier, mais a estimé que la stratégie « France » arrivait un peu tard et s'apparentait plus à un appel à l'aide du Land, confronté à une crise démographique et à la prochaine raréfaction de la population active.

- ≡ **Anne Funk** a souligné le fait que cette stratégie s'inscrit dans la lignée d'initiatives plus anciennes et n'est pas à sens unique, citant une étude du CESER Lorraine sur l'importance du partenariat économique avec l'Allemagne.

**Montaine Blonsard**, collaboratrice du député des Français du Benelux Philip Cordery, s'est interrogée sur l'application de l'amendement concernant l'intégration de la dimension transfrontalière dans les comités de direction des Directions régionales de Bpifrance.

- ≡ **Christian Dubarry** a indiqué ne pas avoir de réponse, mais qu'il s'informerait en interne.

**Pauline Gessant**, chef de mission Coopération territoriale européenne au Conseil général du Pas-de-Calais, a précisé que le principal frein à la coopération transfrontalière est le régime d'aides d'Etat aux entreprises.

**Alain Roggeri**, conseiller Stratégies et coopérations macro-régionales à la Commission européenne, a enfin estimé qu'il manque une véritable stratégie de coopération et de développement économique, avec des programmes de coopération très souvent considérés comme des sources de financement, et non comme des stratégies. « ETC (European Territorial Cooperation) = etc. ».

La discussion avec la salle a ainsi permis d'identifier des enjeux particuliers :

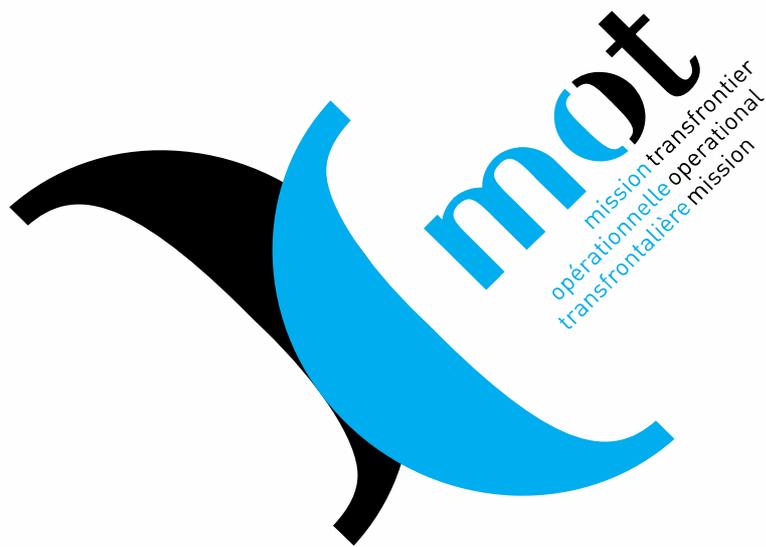
- ≡ les différentiels de conditions cadres entre les Etats, notamment sur la question des aides d'Etat ;
- ≡ l'absence globale de stratégie de coopération et de développement ;
- ≡ la nécessité d'une gouvernance institutionnelle et économique renforcée passant par un décloisonnement des acteurs.

## CONCLUSION

---

**Jean Peyrony**, Directeur général de la MOT, a remercié les intervenants et les participants pour la qualité des présentations, qui ont illustré les principaux enjeux et pratiques de la coopération économique transfrontalière, ainsi que pour la richesse des échanges, qui ont alimenté la discussion sur les obstacles à dépasser et les pistes de réflexion à privilégier.

Monsieur Peyrony a lancé un appel à l'interaction pour la prochaine phase de diagnostic du projet. Les adhérents et acteurs du développement économique seront sollicités afin d'apporter leur expertise et de soulever les questions jugées pertinentes à l'échelle locale par les territoires transfrontaliers.



**Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du programme Europ'Act. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.  
[www.europ-act.eu](http://www.europ-act.eu)**

**Mission Opérationnelle Transfrontalière**

38, rue des Bourdonnais - 75001 Paris - France  
[www.espaces-transfrontaliers.eu](http://www.espaces-transfrontaliers.eu)

tél. : +33 1 55 80 56 80 - fax : +33 1 42 33 57 00  
[mot@mot.asso.fr](mailto:mot@mot.asso.fr)



**cget**

